seau, dans la direction de laquelle et du moulin se trouvait celle de Borgia; et nous verrons que ce n'est pas sans raison qu'en en parlant, les *deux maisons* de Manseau et de Borgia vont ensemble.

L'Hôtel-Dieu concéda le terrain, non à bail mais en pleine propriété, à Jean-Marie Deguise dit Flamand, marchand-tanneur de Québec, par contrat du 18 août 1752, devant le notaire Saillant; et Flamand le vendit à Louis Manseau, aussi tanneur de Québec, par un acte notarié du 22 juin 1754, devant Mtre Boucault. Ces titres sont rapportés et confirmés dans le bail emphytéotique pour 99 années par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu au même Manseau, père, du 12 juin 1790 ci-dessus, devant Mtre Descheneaux, notaire, pour un plus grand terrain de 11 arpents, 71 perches et 5 pieds en superficie, qui enclavait son emplacement, et déduction faite de son étendue. Ce bail définit la ligne nord-est de Manseau tel que donnée ci-dessus.

Cet emplacement est dit situé *terrain aux épines* et consistait en 22 toises et demie (135 pieds) de front, borné à l'alignement nord du chemin St-Jean,[1] sur douze toises (72 pieds) de profondeur à angle droit, et borné de tous autres côtés au terrain non concédé; mention est faite au premier contrat d'une maison déjà bâtie par Flamand qui était en possession dès avant l'octroi de son titre.

Manseau demeurait dans cette maison attenante et à côté de son moulin, en 1759.

Car on lit à son sujet, dans le journal du curé Récher,—que Mgr Têtu vient de découvrir et qu'il a en partie publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* mai 1903, p. 132,—que le curé se retira pendant le siège, le 16 juillet 1759, dans la maison de Pierre Flamand, hors des murailles du faubourg Saint-Jean, et que le 21, il laissa ce quartier à

[1] L'alignement sur la rue St-Jean et le mesurage avaient été donnés par Jansen Lapalme, architecte du Roi et député grand-voyer, par procès-verbal du 12 août 1752, "sur une ligne droite partant vis-à-vis d'une *fontaine* qui se trouve au milieu du chemin du Roi en descendant au nord-est," c'est-à-dire à environ trois quarts d'arpents sur la rue d'Aiguillon. On peut par ce moyen refaire assez exactement le parcours d'alors du chemin St-Jean à partir de la ville jusqu'à cette fontaine, d'après l'ordonnance du Conseil Souverain du 20 juin 1667, qui la mentionne dans son tracé comme scize sur les terres des Religieuses Hospitalières; et en suivant le tracé du 22 mai 1762 d'après le plan de Levasseur, où l'on y trouve indiqué le cours du chemin passant dans la cour de l'habitation d'Abraham Martin, l'on vient de là droit à la fontaine. On peut ainsi suivre et voir arriver vers le moulin, sur les huit heures, les premières troupes françaises accourant du camp de Beauport et essayant de se former autour du moulin, sur un terrain plein d'épines, inculte et formé de cavées et de *crans,* pour venir attaquer et rejeter les Anglais de ce poste. Il faut croire que c'était un point stratégique important, puisqu'aussitôt après la bataille Townshend y érigea une redoute montée de deux pièces de canon pour commander le chemin venant de la vallée et canonner les vaisseaux à l'entrée de la rivière St-Charles.